



JURISADOM



Comment calculer les tantièmes de copropriété ?

Présentation :

Appelés plus couramment « millièmes » les tantièmes de copropriété constituent l'une des notions de base de la copropriété. Être copropriétaire, c'est posséder une quote-part de la propriété. Mais comment calculer les tantièmes ? Cette formation « Comment calculer les tantièmes de copropriété » répond cette question.

Organisation:

Durée : 2 jours (14 heures)

Tarif : 950 Euros Nets de taxes par jour de formation, quel que soit le nombre de participants

Public concerné : Géomètres, experts immobiliers

Pré requis : Aucun

Date et lieu : Partout en France à compter de Septembre 2015

Les + JURISADOM

Formation conçue avec un vocabulaire clair et accessible.

Etude de cas et mises en situation concrètes

Fourniture de modèles et conseils pratiques

Objectifs de formation

Apprendre à calculer les tantièmes de copropriété

Connaître la loi de 1965 sur la copropriété des immeubles bâtis

Programme

1^{ère} partie : La réglementation applicable aux immeubles soumis au statut de la copropriété

Le règlement de copropriété

Etat descriptif de division (objet caractère modification incidences de la mise à jour des règlements de copropriété)

Définition des parties communes et privatives (structure du lot de copropriété détermination de la quote-part des parties communes principe d'intangibilité de la répartition)

Tantièmes généraux et tantièmes spéciaux

2^{ème} partie : Les tantièmes de copropriété

Calcul des tantièmes de copropriété (consistance situation des lots superficie critères de répartition : la liberté contractuelle)

Détermination des tantièmes de charges (charges générales et charges spéciales critères de répartition : l'encadrement d'ordre public consistance superficie situation des lots)

Délais et voies de recours (action en annulation de charges action en révision de charges)

3^{ème} partie : Cas pratiques de calculs appliqués à vos problématiques

Exemples de calculs de tantièmes de charges

Exemples de calculs de tantièmes de copropriété